



**REPÈRES** - juillet 2025

---

**Sports en eaux vives : les précautions à prendre  
face aux risques de maladie**

# Focus sur la tularémie

Les personnes pratiquant des activités en eaux douces (canyoning, rafting, pêche, baignade, etc.) peuvent être exposées à diverses maladies transmises par les animaux, notamment la tularémie. Moins connue que la leptospirose, la tularémie peut également toucher les amateurs de sports en eaux vives.

Vous trouverez dans cette fiche repère des informations concernant l'origine de la tularémie, son mode de transmission et surtout les mesures de protection à adopter ainsi que les démarches à suivre en cas de symptômes.

**133**

*cas en France en 2018  
(chiffres de Santé publique France).*

### Qu'est-ce que la tularémie ?

La tularémie est une maladie infectieuse due à la bactérie *Francisella tularensis*. Il existe 4 sous-espèces parmi lesquelles seules 2 sont responsables de la maladie : la *Francisella tularensis holartica* présente dans tout l'hémisphère nord et la *Francisella tularensis tularensis*, principalement rencontrée en Amérique du Nord.

Relativement fréquente aux États-Unis, dans les pays scandinaves, en Russie et au Japon, la tularémie est en augmentation dans le reste de l'Europe. **En France, en 2018, 133 cas ont été recensés** (chiffres de Santé publique France).

### Comment se transmet la tularémie ?

La bactérie peut infecter :

- de nombreux animaux sauvages : lapins, lièvres, sangliers, petits rongeurs, etc.
- les tiques, et plus rarement, d'autres insectes ;
- voire occasionnellement les animaux domestiques : chats, chiens, moutons.

La bactérie survit plusieurs mois dans le milieu contaminé : eaux, sols humides et cadavres d'animaux – surtout à basse température.

**L'homme peut contracter la maladie par contact direct avec un animal porteur ou via un environnement contaminé : eau, sols humides, etc.**

La bactérie peut pénétrer l'organisme :

- via une projection dans l'œil (conjonctive oculaire) ;
- si la peau est lésée ou simplement humide ;
- par ingestion d'eau ou de végétaux contaminés par les déjections ;
- en respirant des poussières contaminées ;
- par piqûres de tiques – et plus rarement de moustiques ou taons dans certaines régions.

### Quels sont les symptômes ?

Les symptômes peuvent apparaître entre 2 et 14 jours après la contamination, mais le plus souvent 3 à 5 jours après.

Les symptômes varient selon le mode d'entrée de la bactérie dans l'organisme :

- présence de ganglion et/ou ;
- toux, fièvre, essoufflement et/ou ;
- atteinte oro-pharyngée.

La maladie peut ensuite évoluer vers une infection du sang (septicémie) qui, dans les cas les plus graves, peut entraîner un décès.



## À RETENIR

*En cas de symptômes dans les 2 semaines suivant une exposition possible, consultez rapidement un médecin et précisez-lui que vous avez pratiqué un sport en eau vive les jours précédant.*

### Que faire en cas de symptômes ?

Un **traitement antibiotique efficace** existe et permet donc la guérison si la personne infectée est rapidement prise en charge.

C'est pourquoi, **en cas d'apparition d'un ou plusieurs de ces symptômes dans les deux semaines qui suivent une exposition possible, consultez rapidement un médecin en l'informant de votre pratique d'activités en eaux vives**. Maladie à déclaration obligatoire, votre médecin adressera un signalement succinct à l'Agence régionale de santé. Celle-ci vous contactera ensuite pour préciser les détails de votre exposition. Cette démarche permet notamment à l'ARS de repérer les lieux possibles de contamination et d'alerter les autorités locales.

### Quelles sont les mesures de prévention ?

- Lors des déplacements en milieu naturel, porter des vêtements longs et resserrés aux extrémités et à la taille pour éviter les piqûres d'insectes et de tiques.
  - Ne pas toucher d'animaux sauvages (vivants ou morts).
  - Éviter de se baigner dans l'eau trouble ou boueuse.
  - Ne pas boire d'eau à faible courant ou stagnante.
  - **Lors de la pratique de sport en eaux vives, porter des équipements de protection : combinaison protectrice imperméable dite « sèche » en toute saison, et des gants dans la mesure du possible.**
  - Protéger les plaies du contact de l'eau par des pansements étanches.
  - Après la pratique, se laver au savon et se rincer à l'eau « potable » et désinfecter les plaies éventuelles.
- Il n'existe pas de vaccin.

### Comment informer et sensibiliser les professionnels, les pratiquants réguliers ou occasionnels ?

- [Rubrique Tularémie](#), sur le site internet de Santé publique France
- [Site internet](#) de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes